

Les prix, la productivité et l'emploi

Bernard Bonin

Volume 42, Number 4, January–March 1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003426ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003426ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonin, B. (1967). Les prix, la productivité et l'emploi. *L'Actualité économique*, 42(4), 861–871. <https://doi.org/10.7202/1003426ar>

Les prix, la productivité et l'emploi

Le Conseil économique du Canada a consacré son troisième exposé annuel¹ à l'étude des relations qui unissent ces variables. Le deuxième chapitre du rapport contient un examen des conditions économiques extérieures qui constituent toujours l'un des principaux éléments capables d'influer sur l'expansion de l'économie canadienne. Il y a peu à dire au sujet de cet examen sauf qu'il nous apporte un certain nombre de tableaux intéressants. Le chapitre 6 fait une revue de l'évolution récente de l'économie canadienne en fonction des objectifs « d'un niveau élevé d'emploi, d'une forte croissance, d'une stabilité raisonnable des prix et d'une saine balance des paiements ». On se souviendra sans doute que le Conseil avait déterminé un certain nombre d'objectifs pour l'année 1970, lors de son premier exposé annuel. Il avait également consacré un chapitre de son deuxième exposé à revoir le comportement de l'économie eu égard à ces objectifs. Enfin, le chapitre 7 continue l'analyse des disparités régionales de revenus au Canada, analyse que le Conseil avait déjà amorcée dans son exposé précédent. Le rapport du Conseil touche donc à beaucoup de sujets, peut-être même pourrait-on dire qu'il touche à trop de sujets, ce qui fait qu'il manque d'homogénéité, défaut d'ailleurs auquel le second exposé n'avait pas non plus échappé.

Cependant, ce manque d'homogénéité de même que les nombreuses répétitions que le rapport contient ne doivent pas nous faire oublier la très grande utilité de l'exposé du Conseil. Celui de cette année offre d'ailleurs un intérêt très particulier, car il contient une bonne étude des prix (chapitres 3, 4 et 5) que le Conseil a effectuée à la demande du gouvernement. En effet, le 22 mars 1965, celui-ci a demandé au Conseil :

1) « D'étudier les facteurs qui influent sur la fixation des prix et les rapports entre les fluctuations des prix et des coûts et les niveaux de productivité et de revenu.

2) De faire connaître leur influence sur le maintien de l'essor économique, d'un niveau élevé d'emploi et de commerce et d'un niveau de vie croissant.

1. *Les prix, la productivité et l'emploi*, troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada, Ottawa, novembre 1966.

3) De revoir les programmes et les expériences d'autres pays dans ce domaine, dans la mesure où ils s'appliquent au Canada. »²

Nous consacrerons la première partie de ce commentaire à cette étude sur les prix et nous nous limiterons à faire ressortir les principaux points qui, en ce qui nous concerne, nous ont le plus frappé. Dans la deuxième partie, nous nous intéresserons davantage aux autres sujets que le Conseil a traités.



Le premier point qui retient l'attention du lecteur est que la hausse des prix récente a été à peu près générale à travers le monde. Des neuf principaux pays industrialisés que mentionne le Conseil seulement deux, le Royaume-Uni et le Japon, ont connu, du deuxième trimestre de 1965 au deuxième trimestre de 1966, une montée des prix moins rapide qu'au cours de la période précédente³. Le Conseil s'est davantage intéressé à la hausse des prix au Canada et a apporté un certain nombre de facteurs explicatifs. Mais le caractère mondial de la hausse des prix permet de se demander s'il n'y aurait pas une cause plus générale que celles que le Conseil a fait ressortir. Il aurait certes été intéressant de le savoir mais une telle étude aurait exigé beaucoup plus de temps et de ressources de la part du Conseil et il ne faut pas lui faire grief de ne pas être allé jusque-là.

Le Conseil se prononce en faveur d'une stabilité raisonnable des prix mais ne définit nulle part ce qu'il entend par « raisonnable ». Or, on admettra volontiers qu'il y a eu, au cours des années récentes, une tendance à élever de plus en plus le pourcentage de la hausse des prix considéré comme « raisonnable », de la même façon qu'on s'est demandé parfois, au cours des dernières années, si le fameux niveau de 3 p.c. de chômage devant représenter le plein emploi dans l'économie canadienne ne devrait pas être haussé.

Le Conseil admet que l'augmentation plus rapide des rémunérations de la productivité des facteurs n'est pas toujours une expli-

2. *Débats de la Chambre des Communes*, 22 mars 1965, page 12,811, cité dans *Les prix, la productivité et l'emploi*, p. 36.

3. Voir l'exposé du Conseil, p. 38, tableau 3-1.

cation convaincante de la montée des prix au Canada d'abord, parce qu'il y a toujours interaction entre l'offre et la demande dans la fixation des prix (ce qui rend très difficile en pratique, la distinction entre l'inflation par la demande et l'inflation par les coûts), ensuite parce que le Canada est pour plusieurs prix internationaux un « *price taker* » et non pas un « *price maker* ». Mais il admet également que la relation productivité-prix reste fondamentalement juste et qu'il faut s'assurer d'un accroissement de productivité si l'on désire augmenter le bien-être de la population canadienne dans son ensemble.

Cette stabilité « raisonnable » des prix, on doit y tendre selon le Conseil mais sans que l'attention se porte uniquement sur cet objectif, sans que la politique économique y soit entièrement subordonnée. En effet, le Conseil montre que deux types principaux de difficultés peuvent se poser :

1) on pourrait connaître une hausse des prix à la consommation si rapide que la population exaspérée finirait par forcer les dirigeants de la politique officielle à concentrer outre mesure leur attention sur ce seul problème ;

2) on pourrait connaître également une crise grave de la balance des paiements. Ce sont, en somme, ces difficultés qu'il faut absolument éviter.

Après avoir pris position sur la stabilité des prix, le Conseil consacre le chapitre 4 de son troisième exposé annuel à l'étude du « comportement des prix et des coûts au Canada, depuis la fin de la guerre ». Il a d'abord senti le besoin de s'interroger sur l'exactitude des mesures de prix. Or, il semble que l'indice actuel des prix à la consommation même s'il surestime légèrement la hausse des prix soit bon pourvu qu'on ne lui fasse pas signifier autre chose que ce qu'il doit mesurer. Il en est de même de l'indice implicite des prix du P.N.B. ; là encore, on retrouve un léger biais par excès mais qui n'est pas suffisant pour enlever toute valeur à la mesure. Cependant, lorsque l'on s'en sert comme mesure de variation des prix, ce dernier indice souffre d'assez graves lacunes, qui s'expliquent, en bonne partie, par la très grande difficulté, sinon l'impossibilité d'obtenir une idée le moins possible précise de l'évolution des prix pour de très vastes catégories de biens notamment, pour le secteur de la construction.

Ceci dit, quelle a été l'évolution des prix au Canada depuis la guerre ? L'indice des prix, au total, s'est accru de 45 p.c., et la moitié de la hausse s'est produite au cours de trois périodes relativement courtes : au début de la guerre de Corée, au milieu des années 1950 à la suite des investissements massifs, et au cours des derniers mois. Selon le Conseil, la hausse récente des prix serait, en bonne partie, le résultat des effets retardés de la dévaluation de 1962 qui sont devenus de plus en plus sensibles à mesure que l'on se rapproche du plein emploi. D'autres facteurs peuvent entrer également dans l'explication, tels que le comportement cyclique des prix, la mise en vigueur des régimes de rentes qui aurait accru le coût de la main-d'œuvre d'environ un pour cent, augmentation qui a pu être répercutée, de même que l'accroissement des impôts indirects spécialement depuis 1963, alors que la taxe de 11 p.c. a été appliquée à l'outillage, aux machines et aux matériaux de construction. Comme le fait remarquer H.-C. Eastman⁴, on peut reprocher au Conseil, sur ce dernier point, une rédaction plutôt maladroite car il semblera certainement bizarre à plusieurs que l'on puisse présenter un accroissement des impôts comme inflationniste alors qu'il est, au contraire, l'un des instruments déflationnistes par excellence.

L'exposé du Conseil montre, en effet, que de 1949 à 1965, les taxes indirectes ont augmenté plus rapidement que toute autre composante du P.N.B. et il en conclut (p. 115) que « ce surcroît de frais a également contribué à la hausse des prix qui s'est produite entre 1965 et 1966 ». Mais tout de suite, on fait remarquer au lecteur que « les impôts indirects et autres taxes perçus par les gouvernements sont quand même d'un genre différent des hausses ordinaires de prix », parce qu'ils « représentent, en réalité, le prix que la collectivité, dans son ensemble, verse pour obtenir plus de services publics, y compris l'équipement social et les pensions ». Cependant, le Conseil veut montrer par là qu'il peut y avoir une répercussion différente des impôts selon que l'on choisit de financer les dépenses gouvernementales par les taxes indirectes (qui deviennent un élément du coût des entreprises) plutôt que par les impôts directs, l'incidence sur les prix risquant d'être plus rapide et plus forte dans le premier cas que dans le second.

4. H.-C. Eastman, *The Economic Council's Third Annual Review — An Evaluation*, The Private Planning Association of Canada, Montréal, 1967, pp. 7 et 8.

Le Conseil s'est intéressé plus particulièrement à certains « foyers » de hausse des prix. En ce qui concerne la construction, le Conseil n'a que peu de choses à dire relativement à l'évolution des prix. Il discute de certains facteurs qui expliquent les fluctuations de prix dans le secteur mais, pour des raisons exposées plus haut, il ne nous apprend rien sur la mesure de l'amplitude elle-même des fluctuations de prix. Cependant, l'analyse du Conseil reste très intéressante et l'amène à qualifier la construction « d'agent par excellence de déstabilisation » (p. 118). Selon le Conseil, une bonne part de l'instabilité du secteur doit d'ailleurs être imputée aux gouvernements ce qui est plutôt décevant étant donné les espoirs que le keynésianisme des années 1940 avait fait naître dans ce domaine.

Quant aux produits alimentaires, il semble que quatre facteurs en particulier aient exercé une forte influence : 1) la rareté croissante d'aliments dans le monde ; 2) l'ampleur de l'accroissement de la demande de biens de consommation en Amérique du Nord, depuis la reprise de l'expansion économique (1961) ; 3) les répercussions de la dévaluation du dollar sur le prix des aliments ; 4) la révolution qui s'est produite depuis la fin de la guerre, dans le conditionnement et la commercialisation des denrées alimentaires qui a fait du produit final qu'achètent les consommateurs un produit auquel sont intégrés un nombre de plus en plus grand de services.

Enfin, les services de consommation ont connu des augmentations de prix très rapides que le Conseil explique avant tout par la forte demande pour ce genre de services, demande dont la croissance a été plus que proportionnelle aux revenus et par la faible concurrence qui existe pour plusieurs de ces services (absence complète, par exemple, de concurrence internationale).

L'exposé annuel du Conseil traite également d'autres facteurs influant sur les prix et les coûts (p. 140 et ss.). Le premier facteur qui fasse l'objet d'une analyse est l'influence de la négociation collective au sujet de laquelle le Conseil conclut en ces termes :

« Toutefois dans l'ensemble, notre étude des conventions actuelles de salaires tend à confirmer l'importance des pressions de la demande comme facteur fondamental du comportement des prix et des coûts. Quelle que puisse être l'influence particulière des syndicats sur les salaires, cette influence est nette-

ment limitée ou accentuée par les fluctuations du niveau général de l'activité économique. »⁵

Le Conseil examine alors l'influence que peut avoir l'établissement des prix par les entreprises. Après avoir fait remarquer que la concurrence étrangère est, au Canada, le principal facteur qui empêche les grandes entreprises d'avoir toute liberté concernant la fixation de leurs prix, le Conseil affirme que son enquête :

« ... n'a donné aucune idée très précise de la façon dont les décisions, de la part des grandes entreprises, peuvent influencer sur les genres de hausses de prix qui se produisent généralement au cours des expansions cycliques de l'économie canadienne. Les constatations résultant de l'enquête semblent porter davantage sur le comportement à moyen terme de l'économie et sur l'affectation des ressources productives. » (p. 150)

Et plus loin, p. 150 :

« Quand certaines grandes entreprises exercent une forte discrétion dans l'établissement des prix, il est probable que ce fait influe sur la chronologie des changements de prix. En effet, quelques-unes de ces entreprises n'aiment pas les changements trop fréquents et trop manifestes et préfèrent rattacher ces changements, quand ils (sic) en font, non pas à des variations dans la demande, mais plutôt directement à de grands mouvements de leurs prix de revient... »

Il nous semble que le Conseil aurait dû expliquer un peu mieux ces résultats. Car lorsqu'il a analysé l'influence de la négociation collective, il a conclu (comme nous l'avons vu précédemment) au rôle fondamental des pressions de la demande relativement au comportement des coûts et des prix alors que les syndicats n'auraient qu'un rôle secondaire. Lorsqu'il analyse l'influence de la fixation des prix par les grandes entreprises, il conclut, au contraire, à l'effet secondaire des pressions de la demande sur les changements de prix alors que les mouvements des prix de revient détermineraient les changements de prix. Les salaires étant le principal élément du prix de revient, il paraît difficile, dans ces conditions, d'accepter simultanément les conclusions du Conseil concernant la négociation collective et la fixation des prix par les grandes entreprises, du moins telles qu'elles sont formulées dans l'exposé⁶. On ne doit cependant y voir

5. *Les prix, la productivité et l'emploi*, op. cit., p. 146.

6. De la même façon qu'il paraît difficile de n'accorder qu'un rôle secondaire aux syndicats alors que Reuber, Bodkin, Bond et Robinson ont constaté, dans une étude économétrique faite pour le compte du Conseil (*Stabilité des prix dans des conditions de niveau élevé d'emploi*), qu'au cours de la période 1953-1965, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation semble avoir été fortement influencé par trois facteurs et en particulier par le taux de variation des salaires.

rien d'autre, croyons-nous, que la marque d'une rédaction un peu rapide. Car, il nous semble que le Conseil veut tout simplement montrer que les facteurs qui contribuent à la hausse des prix sont complexes et que la distinction entre l'inflation par la demande et l'inflation par les coûts a peu de portée pratique parce qu'il est très difficile de délimiter leur influence respective. Dans ces conditions, tout le monde se sentirait assez d'accord.

Le Conseil consacre un chapitre de son exposé à l'analyse des politiques capables d'apporter une stabilité raisonnable des prix dans des conditions d'emploi élevé. Il rejette d'abord, pour plusieurs raisons, le recours, au Canada, à une politique des revenus sauf « dans une situation critique soudaine, dans un climat de crise » (p. 180), puis il note, en revanche, l'importance primordiale de politique fiscale et monétaire appropriées. Le Conseil suggère également l'utilisation d'un certain nombre de politiques complémentaires qui, pour la plupart, ne sont pas très originales mais dont il est bon de rappeler parfois l'existence : traitement des secteurs de tension et des goulots d'étranglement (meilleure connaissance, utilité de prévisions à court et à moyen termes de l'activité économique au Canada, thérapeutique variable, par exemple, immigration et « recyclage » s'il s'agit d'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée, etc.) ; nécessité d'une stabilité plus grande dans le domaine de la construction, en particulier, de la part des gouvernements ; meilleure coordination fédérale-provinciale de la planification budgétaire ; mise en œuvre de programmes d'accroissement de la productivité et d'adaptation aux changements, technologiques et autres ; surveillance des positions de force sur le marché et protection du consommateur ; détermination de critères pour la fixation des salaires dans le secteur public.

*
* *
*

Le Conseil a en plus de son étude de l'évolution des prix, consacré un chapitre à l'analyse du rendement de l'économie canadienne, et un autre aux disparités régionales de revenus. Selon le

Conseil, les objectifs fixés dans le premier exposé annuel restent valables. On doit toujours tendre à réduire le taux de chômage à 3 p.c. Ceci signifie toutefois que l'on devra accroître le nombre d'emplois au-delà de ce qui avait été prévu lors du premier exposé, étant donné que l'immigration a été plus forte que ce que l'on entrevoyait alors, que la proportion des personnes désireuses d'occuper des emplois est plus forte que prévue étant donné une participation accrue de la population féminine à la main-d'œuvre active, et que la diminution du nombre des emplois agricoles a été plus rapide que prévue. En ce qui concerne la croissance de l'économie, il semble que le taux de 5½ p.c. soit encore raisonnable. Le Conseil éprouve toutefois beaucoup plus de difficultés à se satisfaire de l'évolution récente des prix (p. 221). Quant à la balance des paiements, on continue d'envisager un déficit à la balance courante de 1.5 à 2 milliards de dollars en 1970, et une entrée de capitaux étrangers équivalente.

Le Conseil a analysé le comportement récent de la production et de la productivité et plusieurs ne partageront peut-être pas entièrement l'optimisme qui anime le rapport dans son ensemble. En effet, on constate que la production globale s'est accrue à un rythme très rapide, parmi les plus élevés au monde. Cependant, la productivité s'est accrue beaucoup plus lentement et plusieurs pays du monde ont pu rapprocher leur niveau de vie de celui du Canada. Le Conseil note également « des signes de plus en plus nombreux d'un affaiblissement au moins temporaire des forces expansionnistes dans l'économie canadienne », depuis le début de 1966.

En ce qui concerne l'évolution des investissements, on peut résumer comme suit les constatations du Conseil :

1) L'augmentation du volume global des investissements privés et publics est restée très élevée en 1966, mais on a noté des changements de structures.

2) Les gouvernements ont mis en œuvre diverses mesures et politiques anti-inflationnistes dans ce secteur, mais le Conseil est d'avis qu'une bonne partie des tensions du début de 1966 avait été provoquée par la forte augmentation des investissements publics en 1965.

3) Un secteur a été particulièrement touché par les mesures restrictives des gouvernements : l'habitation.

4) Même si les mesures restrictives n'ont pas été pleinement efficaces en 1966, on enregistre des tendances modératrices pour certains types d'investissement.

Quant aux exportations, elles ont connu des augmentations très rapides depuis 1963, des augmentations qui, en réalité, ont été deux fois plus fortes que celle de la production globale. On avait fixé comme objectif une augmentation des deux cinquièmes de 1963 à 1970, et cet objectif a été presque atteint en 1966. Ce comportement remarquable des exportations a été grandement facilité par des conditions économiques exceptionnellement favorables à l'extérieur.

L'évolution continue d'être étonnante en ce qui concerne les exportations de produits manufacturés ; il y a six ans, ceux-ci représentaient à peine 8 p.c. du total des exportations ; maintenant, ils représentent près de 20 p.c. du total, ce qui signifie que ces exportations ont presque rejoint celles des produits agricoles et de la pêche.

Cependant, la balance des paiements a suivi la même évolution qu'au cours des périodes d'expansion précédentes. Les importations de marchandises ont augmenté encore plus que les exportations et on a aussi enregistré un accroissement du déficit au titre des opérations sur services qui est passé de 500 millions à un milliard de dollars de 1963 à 1966.

Le Conseil a également poursuivi son étude des disparités régionales de revenus. Il montre que toutes les provinces ont participé à l'expansion depuis 1961, bien qu'à des degrés divers. Fait encourageant, cette évolution s'est faite dans le sens d'une légère égalisation des revenus.

La variation entre les régions, dans l'utilisation complète et efficace de la main-d'œuvre, est un des principaux facteurs explicatifs des disparités de revenus selon le Conseil. En effet, toutes autres choses restant égales, plus forte est la proportion de la main-d'œuvre employée à des emplois rémunérés, plus le revenu par habitant sera élevé. Or, on sait que les taux de chômage sont très différents selon les régions et ce, depuis plusieurs années. ⁷

7. Pierre Harvey, « Plein emploi national et plein emploi régional au Canada », *L'Actualité Économique*, avril-juin 1956.

La répartition très inégale des investissements est une autre cause des disparités régionales de revenus⁸. La question est importante non seulement à court terme mais aussi à long terme. À court terme, les investissements sont créateurs de revenus. À plus long terme, l'évolution des investissements est importante parce qu'elle affectera les stocks de capitaux par travailleur et l'âge moyen de l'équipement, autres facteurs qui expliquent, en partie, la répartition inégale des revenus. Or, le Conseil, à cet effet, se montre optimiste étant donné que, récemment, les taux d'augmentation des investissements ont été relativement favorables aux régions à bas revenus, ce qui devrait y amener des installations plus perfectionnées de nature à accroître la productivité régionale.

Les changements dans la structure industrielle peuvent également affecter les disparités régionales de revenus. Ceux-ci augmenteront plus rapidement là où l'accroissement de l'emploi se concentre sur des secteurs particulièrement rémunérateurs. Or, le Conseil constate que l'emploi a fléchi dans l'agriculture (où la productivité est relativement faible) ce qui constitue un facteur favorable à l'accroissement du revenu par habitant. La croissance du revenu non agricole a été très rapide surtout en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Mais dans l'ensemble, « il semble que les disparités interrégionales de revenu par travailleur, dans le secteur non agricole, n'ont pas changé au cours de la période actuelle d'expansion »⁹.

Quant aux mesures de politiques que le Conseil propose au sujet de ces disparités de croissance, elles sont presque exclusivement au niveau des structures administratives. Ce n'est pas à proprement parler un effort de décentralisation des politiques que le Conseil propose mais plutôt un effort de coordination des politiques fédérales.

À ce sujet d'ailleurs, et nous terminerons sur ce point, le Conseil dit¹⁰ : « Il y a peu de pays où le besoin est aussi grand qu'au Canada de politiques régionales précises et d'instruments qui se prêtent à des degrés divers d'application selon les régions ». Même

8. Bernard Bonin, « Répartition régionale des investissements depuis la guerre », *L'Actualité Économique*, janvier-mars 1960.

9. *Les prix, la productivité et l'emploi*, op. cit., p. 281.

10. *Idem.*, p. 41.

COMMENTAIRES

si l'on se sent pleinement d'accord avec le Conseil, on ne peut s'empêcher de s'étonner à la vue de cette formulation qui nous présente la chose plus ou moins comme une évidence. Il y a dix ans, notre collègue Pierre Harvey avait déjà démontré les insuffisances d'une politique conjoncturelle globale dans un pays comme le nôtre.¹¹ Ceux qui connaissent la littérature économique canadienne de l'époque se rappelleront sans doute qu'il prêchait alors dans le désert.

Bernard BONIN

11. Pierre Harvey, « Conjoncture et structures : les perspectives spatiales du plein emploi au Canada », *L'Actualité Économique*, oct.-déc. 1956; du même auteur, « Keynes et le problème de la centralisation des pouvoirs », *L'Actualité Économique*, juillet-septembre 1958.